



## Souhaite obtenir des informations concernant une démission

Par **POUYEZ Clara**, le **17/05/2008** à **10:50**

J'étais en cdi à 28h et depuis le 11 mars 2008 j'ai signé un avenant à mon contrat pour un contrat à 35H. Mais depuis la signature de cet avenant mon employeur continue de me rémunérer sur 28H de travail. Je suis employée dans un super/hyper marché "champion" en tant que vendeuse polyvalente.

1/ Ai-je le droit de démissionner pour motif de non respect de mon contrat de travail et est ce un motif valable pour pouvoir bénéficier des allocations chômage ? Quelles sont les démarches à effectuer et est ce que je peux bénéficier des différentes primes de l'année en cours et du 13ème mois (prime de vacances, au bénéfice etc...)? Y a-t-il un préavis à effectuer si oui quelle est la durée du préavis et suis-je obligée de l'effectuer ?

2/ Quel est le délai pour être licenciée en cas d'abandon de poste ? Quelles sont les démarches ?

3/ En cas de démission pour motif personnel puis-je bénéficier des différentes primes de l'année en cours et du 13ème mois (prime de vacances, au bénéfice etc...)?

4/ Quelle est la différence entre faute lourde et faute grave ?

Merci de me répondre rapidement et s'il vous est possible de me contacter par téléphone au 0666019798 sinon j'attends votre réponse par mail à l'adresse : daumain.pascaline@neuf.fr